

(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022

DCE.FDS.A408

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

Code produit : A408

Conditionnement : Carton de 6 flacons vaporisateur de 250 mL

Type de produit : Mélange

UFI: R141-U0CR-X00Y-1TWJ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : Utilisation professionnelle.

Produit détergent.

Désodorisant d'ambiance et d'intérieur

Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles.

Raison justifiant les utilisations déconseillées : Non concerné.

1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :

Producteur/Fournisseur: L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »

Adresse: 74 avenue du Général de Gaulle

CS20096

18203 Saint Amand Montrond

 Tel:
 +33.(0)2.48.63.71.00

 Fax:
 +33.(0)2.48.96.72.26

 E-mail:
 lartisanerie@apei.asso.fr

Site internet : <u>www.apei.asso.fr</u>

Personne de contact : lartisanerie@apei.asso.fr / +33.(0)2.48.63.71.00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

France - INRS/ORFILA: +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange :

2.1.2. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :

Flam Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319

EUH208

2.1.2. Informations complémentaires :

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16. La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

2.2. Eléments d'étiquetage :

2.2.1. Etiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :



Contient (R)-p-Mentha-1, 8-diene; Linalyl acetate; Pin-2(10)-ene; Citral; Acetyl cedrene.

Peut produire une réaction allergique.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022

DCE.FDS.A408

AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE NOM DU PRODUIT:

A408 **CODE PRODUIT:**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provogue une sévère irritation des yeux.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Eliminer le contenu/contenant dans un centre de traitement agréé conformément à la

réglementation nationale.

UFI: R141-U0CR-X00Y-1TWJ

2.2.2. Informations d'étiquetage supplémentaires obligatoires :

Numéro d'identification unique (UFI) :

R141-U0CR-X00Y-1TWJ

Dispositifs de sécurité :

Indication de danger détectable au toucher selon la norme EN ISO 11683-12 :1997.

Mentions de danger supplémentaires concernant certaines propriétés physiques du mélange :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires concernant les propriétés relatives à la santé du mélange :

Non concerné.

Mentions de danger supplémentaires pour certains mélanges :

Mélanges non classés comme sensibilisants, mais contenant au moins une substance sensibilisante :

EUH208: Contient du (R)-p-Mentha-1, 8-diene ; Linalyl acetate ; Pin-2(10)-ene ; Citral ; Acetyl cedrene. Peut

produire une réaction allergique.

Eléments d'étiquetage résultant d'autres actes communautaires :

Produits détergents - Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :

Le produit est un désodorisant d'ambiance qui fait l'objet d'une démarche volontaire d'étiquetage pour la profession des détergents :

- Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums.
- Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.
- Aérer la pièce après utilisation.

Produits biocides - Règlement (UE) n°528/2012 modifié :

Non concerné.

Générateurs d'aérosols - Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :

Non concerné.

Composés Organiques Volatils - Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :

Non concerné.

2.3. **Autres dangers:**

Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH):

Le mélange ne contient pas de SVHC >= 0.1% et/ou de substances soumises à autorisation.

Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :

Le mélange ne contient pas de substances soumises à restriction.

Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022 DCE.FDS.**A408**

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers (voir rubrique 11):

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances:

Non concerné.

3.2. Mélanges:

Description:

Solution alcoolique parfumée sous forme spray.

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Ethanol	CAS: 64-17-5 CE: 200-578-6 ID: 603-002-00-5 REACH: 01-2119457610-43	Flam Liq 2 ; H225 Eye Irrit 2 ; H319	>= 50%	50.0 =< % < 100.0	[1] [2]
(R)-p-mentha-1, 8-diene	CAS: 5989-27-5 CE: 227-813-5 ID: 601-029-00-7 REACH: 01-2119529223-47	Flam Liq 3; H226 Asp Tox 1; H304 Skin Irrit 2; H315 Skin Sens 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412	M = 1	0.1 =< % < 1.0	[1]
Linalyl acetate	CAS: 115-95-7 CE: 204-116-4 ID: REACH: 01-2119454789-19	Skin Irrit 2 ; H315 Skin Sens 1B ; H317 Eye Irrit 2 ; H319		0.1 =< % < 1.0	[1]
Pin-2(10)-ene	CAS: 127-91-3 CE: 204-872-5 ID: REACH: 01-2119519230-54	Flam Liq 3; H226 Asp Tox 1; H304 Skin Irrit 2; H315 Skin Sens 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	M = 1 M = 1	0.1 =< % < 1.0	[1]
Citral	CAS: 5392-40-5 CE: 226-394-6 ID: 605-019-00-3 REACH: 01-2119462829-23	Skin Irrit 2; H315 Skin Sens 1; H317 Eye Irrit 2; H319		0.1 =< % < 0.5	[1]
Acetyl cedrene	CAS: 32388-55-9 CE: 251-020-3 ID: REACH:	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	M = 1 M = 1	0.1 =< % < 0.5	[1]

Autres informations:

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

- [1] Substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement CLP.
- [2] Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.
- [3] Substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement REACH.
- [4] Substance SVHC ou CMR ou présentant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de nanoforme.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022

DCE.FDS.A408

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT : A408

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours :

Conseils généraux :

Amener le sujet hors de la zone dangereuse à l'air frais et l'allonger.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer la victime en milieu hospitalier.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant quinze minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée) rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos.

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :

Pas de données disponibles.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

En cas d'inhalation :

L'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation passagère des voies respiratoires, des maux de tête, des nausées.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de connaissance.

En cas de contact avec la peau :

Peut causer une légère irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion :

Peut provoquer une dépression du système nerveux central, nausées, vomissements, symptômes semblables à une intoxication par des boissons alcoolisées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1.).



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022

DCE.FDS.A408

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT : A408

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser : dioxyde de carbone (CO2), poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

Combattre les foyers importants avec une mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :

Produits de combustion dangereux :

En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2).

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

Ne pas respirer les fumées.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs, avec une source d'ignition, peuvent créer un embrasement instantané.

Pas d'UVCE (explosition de vapeurs en milieu non-confiné).

5.3. Conseil aux pompiers :

Classe d'inflammabilité :

Liquide inflammable

Protection contre l'incendie :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Refroidir ou éloigner les emballages à proximité des flammes.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Procédure spéciale :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

6.1.1. Pour les non-secouristes :

Equipements de protection :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.

Ne pas respirer les vapeurs ou pulvérisations du produit.

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

Procédures d'urgence :

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eloigner le personnel non indispensable et non protégé.

Ne pas fumer.

Supprimer les sources de courant électrique à proximité.

6.1.2. Pour les secouristes :

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022 DCE.FDS.**A408**

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures règlementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant non combustible (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, sciure, liant universel, neutralisant), dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.3.3. Autres informations:

Assurer une aération suffisante.

Utiliser du matériel antidéflagrant.

6.4. Référence à d'autres Rubriques :

Voir rubriques 7, 8 et 13 pour plus d'information.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Mesure de protection :

Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.

Porter un équipement de protection des yeux (voir rubrique 8).

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

Mesures pour prévenir un incendie :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Utilisation du matériel antidéflagrant et des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Ne pas fumer.

Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :

Eviter la formation des aérosols.

Mesures pour protéger l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures règlementaires.

Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :

Se laver les mains après manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les règlementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022 DCE.FDS.**A408**

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage :

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Matériaux d'emballage :

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matières compatibles : acier inoxydable, titane, bronze, fonte, carbone, polypropylène, néoprène, nylon, céramique, verre.

Matières incompatibles : caoutchouc naturel, PVC, méthyl-méthacrylate plastics, polyamides, zinc, laiton, aluminium sous certaines conditions.

Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Classe de stockage :

Inflammable.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Durabilité minimale :

Non concerné.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Voir rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle :

8.1.1. Exposition du travailleur :

Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) - France :

Nom du composant	N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m ³	VLE-ppm	VLE-mg/m ³	Notes	TMP N°
Ethanol	64-17-5	1000	1900	5000	9500		84

Source : données fournisseur ; INRS ; Directives de l'Union.

Valeurs limites biologiques (VLB) - France:

Non concerné.

Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) - Professionnelles :

Nom du composant	N° CAS	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL / DMEL
Ethanol	64-17-5	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets systémiques / long terme	343 mg/kg pc/j 950 mg/m3
Linalyl acetate	tate 115-95-7 Contact avec la peau Inhalation		Effets systémiques / long terme Effets locaux / long terme Effets locaux / court terme Effets systémiques / long terme	2.5 mg/kg pc/j 8 mg/cm ² 2.75 mg/m3

Source: données fournisseur; dossier d'enregistrement REACH.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022 DCE.FDS.**A408**

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

8.1.2. Exposition de l'environnement :

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Nom du composant	CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
Ethanol	64-17-5	Eau douce	0.96 mg/L
		Eau douce / rejet intermittent	2.75 mg/L
		Eau marine	0.79 mg/L
		STEP	580 mg/L
		Sédiment eau douce	3.6 mg/kg de sédiment
		Sédiment eau marine	2.9 mg/kg de sédiment
		Sol	0.63 mg/kg de sol
		Oral	0.72 mg/kg de nourriture
Linalyl acetate	115-95-7	Eau douce	0.011 mg/L
•		Eau douce / rejet intermittent	0.11 mg/L
		Eau marine	0.0011 mg/L
		STEP	10 mg/L
		Sédiment eau douce	0.609 mg/kg de sédiment
		Sédiment eau marine	0.0609 mg/kg de sédiment
		Sol	0.115 mg/kg

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

8.2. Contrôles de l'exposition :

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Mesures liées à la substance/mélange :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Mesures structurelles:

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Mesures organisationnelles :

Respecter les mesures de sécurité usuelle pour l'utilisation des produits chimiques.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle.

Mesures techniques:

Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits clos.

8.2.2. Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux / du visage :



Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Protection des mains :



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022 DCE.FDS.**A408**

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408



Eviter le contact avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conforme à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, pigûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- -Latex naturel
- -Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- -PVC (Polychlorure de vinyle)
- -Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

<u>Autres</u>:





Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire:

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agrées.

Utiliser un appareil respiratoire avec filtre de type A ou un filtre combiné adéquat conforme à la norme NF EN 14387/A1.

Protection contre les risques thermiques :

Pas de données disponibles.

Mesures d'hygiène :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :

Mesures liées à la substance/mélange :

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Mesures d'instruction:

Informer l'utilisateur des précautions d'emploi.

Mesures organisationnelles:

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

Mesures techniques:

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022 DCE.FDS.**A408**

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Paramètre	Valeur	Source / justification
Etat physique :	Liquide	
Couleur :	Jaune clair à limpide	
Odeur:	Parfumée	
Point de fusion / point de congélation :	< 0°C	
Point / intervalle d'ébullition :	env. 80°C	
Point d'éclair (°C) :	13°C	Coupelle fermée
Inflammabilité :	Liquide très inflammable	
Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :	Ethanol : - limite inférieure : 3.3% - limite supérieure : 15%	
Température d'auto-inflammation (°C) :	250°C	
Température de décomposition (°C) :	Non déterminée	
рН:	Non déterminé	
Viscosité cinématique (mm²/s) :	Faible à 20°C	
Solubilité :	Soluble dans l'eau Soluble dans les alcools	
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Non déterminé	
Pression de vapeur :	Ethanol : 5.85 kPa à 20°C	
Densité et/ou densité relative :	0.809 à 20°C	
Densité de vapeur relative :	1.59 (air : 1)	
Caractéristiques des particules :	Non applicable	

9.2. Autres informations:

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Classe de danger	Données	Source / justification	
Substances et mélanges explosibles :	Non classé	Absence de donnée	
Gaz inflammables :	Non classé	Non applicable	
Aérosols :	Non classé	Non applicable	
Gaz comburants :	Non classé	Non applicable	
Gaz sous pression :	Non classé	Non applicable	
Liquides inflammables :	Point d'éclair : 13°C Flam Liq 2 ; H225	Données sur le produit	
Matières solides inflammables :	Non classé	Non applicable	
Substances et mélanges autoréactifs :	Non classé	Non applicable	
Liquides pyrophoriques :	Non classé	Non applicable	
Matières solides pyrophoriques :	Non classé	Non applicable	
Matières et mélanges auto- échauffants :	Non classé	Non applicable	
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :	Non classé	Non applicable	
Liquides comburants :	Non classé	Non applicable	



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022 DCE.FDS.**A408**

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

Classe de danger	Données	Source / justification
Matières solides comburantes :	Non classé	Non applicable
Peroxydes organiques :	Non classé	Non applicable
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	Non classé	Non applicable
Explosibles désensibilisés :	Non classé	Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité :

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique :

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter :

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter : L'accumulation de charges électrostatiques ; l'échauffement ; la chaleur ; des flammes et surfaces chaudes.

10.5. Matières incompatibles :

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008:

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

Classe de danger	Données	Source / justification
Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	-
Par ingestion :	Non déterminé	
Par voie cutanée :	Non déterminé	
Par inhalation :	Non déterminé	
Corrosion / irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	-
Corrosion / irritation oculaire :	D'après les données disponibles sur les ingrédients :	Méthode de calcul
	Le produit peut provoquer une sévère irritation des yeux.	



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022

DCE.FDS.A408

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

Classe de danger	Données	Source / justification
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Contient (R)-p-Mentha-1, 8-diene; Linalyl acetate; Pin-2(10)-ene; Citral; Acetyl cedrene. Peut produire une réaction allergique.	
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	-
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée et respiratoire.

11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Peut provoquer une légère irritation de la peau.

Peut produire une réaction allergique.

Provoque une sévère irritation des yeux.

11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :

Pas de données disponibles.

11.1.4. Effets interactifs:

Pas de données disponibles.

11.1.5. Absence de données spécifiques :

Pas de données disponibles.

11.1.6. Mélanges :

Pas de données disponibles.

11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers :

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2. Autres informations :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

12.1. Toxicité:

Compte-tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons :



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022

DCE.FDS.A408

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les crustacés :

Pas de données disponibles.

Toxicité pour les algues :

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité :

Dégradation abiotique :

Pas de données disponibles.

Élimination physique et photochimique :

Pas de données disponibles.

Biodégradation:

Le produit contient plus de 80% de composant (Ethanol) considéré comme « Facilement biodégradable » (Données fournisseur).

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :

Le produit contient plus de 80% de composant (Ethanol) considéré comme « Non potentiellement bioaccumulable » (Données fournisseur).

Facteur de bioconcentration :

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :

Pas de données disponibles.

Tension superficielle:

Pas de données disponibles.

Absorption / désorption :

Le produit contient plus de 80% de composant (Ethanol) considéré comme « Très peu absorbé par les sols et les sédiments » (Données fournisseur).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets :

13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022

DCE.FDS.A408

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Classification des dangers :

HP3 : Inflammable HP4 : Irritant HP13 : Sensibilisant

Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :

15.01.10*: Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :

Pas de données disponibles.

13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :

Pas de données disponibles.

13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (Ethanol), 3, II, 2 (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Classe de danger :

3

Étiquette de danger :

3

14.4. Groupe d'emballage :

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR):

Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	QE	Cat.	Tunnel
3	F1	II	3	33	1L / 30 kg	274, 601, 640C	E2	2	D/E

14.6.2. Transport ferroviaire (RID):

Pas de données disponibles.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022

DCE.FDS.A408

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT : A408

14.6.3. Transport fluvial (ADN):

Pas de données disponibles.

14.6.4. Transport maritime (IMDG):

Pas de données disponibles.

14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :

Pas de données disponibles.

14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.1.1. Réglementation européenne :

Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH):

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.

Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP (voir Rubrique 2).

Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :

Etiquetage supplémentaire obligatoire : voir Rubrique 2.

Règlement (CE) n°528/2012 modifié (Biocides) :

Non concerné.

Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :

Non concerné.

Directive n°2004/42/CE (COV) modifié:

Non concerné.

Directive n°2012/18/UE (SEVESO 3) modifiée :

Nom du composant	N°CAS	Catégories
Ethanol	64-17-5	Liquide inflammable : P5a ; P5b ; P5c

15.1.2. Réglementation nationale (France) :

Maladies professionnelles:

RG/84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Classification française des ICPE :

Catégorie 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

Autres réglementations :

Pas de données disponibles.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Pas de données disponibles.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022 DCE.FDS.**A408**

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Flam Liq. 2 ; H225	Données de test sur le produit.
Santé humaine	Eye Irrit. 2 ; H319 EUH208	Méthode de calcul
Environnement	Non classé	Méthode de calcul

16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :

Texte abrégé	Texte intégral			
Flam Liq. 2 ou 3	Liquide inflammable, Catégorie 2 ou 3			
Asp Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1			
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée / Irritation cutanée, Catégorie 2			
Skin Sens. 1B	Sensibilisant pour la peau, Catégorie 1B			
Eye Irrit. 2	Irritant pour les yeux, Catégorie 2.			
Aquatic Acute 1	Toxicité aquatique aigüe, Catégorie 1			
Aquatic Chronic 1 ou 3	Toxicité aquatique chronique, Catégorie 1 ou 3			
STOT SE 3	Toxicité spécifique sur certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3.			
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.			
H226	Liquide et vapeurs inflammables			
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires			
H315	Provoque une irritation cutanée			
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.			
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.			
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.			
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			

16.3. Abréviations et acronymes :

Abréviations / Acronymes	Signification			
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure			
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route			
CAS	Chemical Abstract Service			
CE	Communauté Européenne			
CEE	Communauté Economique Européenne			
CLP	Classification Etiquetage et Emballage			
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction			
СО	Monoxyde de carbone			



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022 DCE.FDS.**A408**

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

Abréviations / Acronymes	Signification		
CO2	Dioxyde de carbone		
COV	Composé Organique Volatil		
DNEL	Dose Sans Effet Observée		
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum		
Н	Danger		
IATA	Association du transport aérien international		
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale		
ID	Identifiant		
IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis		
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité		
LCS	Limite de concentration spécifique		
М	Facteur M		
NF EN	Norme Européenne adoptée en France		
NSA	Non Spécifié par Ailleurs		
ОМІ	Organisation maritime internationale		
ONU	Organisation des Nations Unies		
PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique		
PNEC	Concentration Prédite Sans Effet		
QE	Quantité exceptée		
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement		
QL	Quantité limitée		
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses		
UE	Union Européenne		
UFI	Identifiant Unique de Formulation		
UVCE	Unconfined Vapor Clood Explosion		
REACH	Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques		
SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante		
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles		
VLB	Valeur Limite Biologique		
VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle		
VME	Valeur Moyenne d'Exposition		
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable		

16.4. Références bibliographiques et sources des données :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes règlementant son activité.



(REGLEMENT CE N°1907/2006 MODIFIE)

05/12/2022 DCE.FDS.**A408**

NOM DU PRODUIT : AIRFLOR DESODORISANT NATURE BOCAGE

CODE PRODUIT: A408

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :

Pas de données disponibles.

16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	16/03/2021	Création	Dossier Central	Sistina Conseils/Resp. QHSE
14	05/12/2022	Mise à jour	Sistina Conseils	Sistina Conseils/Resp. QHSE

Fait par Sistina Conseils	Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.
Visa :	Visa :